

## Cadre national pour l'accueil du jeune enfant (0-3 ans) : modalités d'application pour les professionnels

### OBJECTIFS

- ▶ Connaître et comprendre, en contexte, le texte cadre national pour l'accueil du jeune enfant (2017) et la charte de septembre 2021 en déclinant les principes à appliquer pour les professionnels, quel que soit le mode d'accueil.
- ▶ Acquérir une démarche méthodologique permettant de mettre en œuvre les principes de ce texte dans sa pratique professionnelle, en s'appuyant sur les repères de qualité du rapport du HCFEA (2019) et sur celui des 1000 premiers jours (2020).

### Méthodes pédagogiques :

Autoévaluation en amont de la formation

Recueil des attentes

Etudes de cas, apports théoriques, législatifs et méthodologiques, mises en situation, travail en sous-groupes, jeux de rôles

Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

### Personnes concernées / Prérequis :

Tout professionnel de petite enfance (assistant maternel, EJE, auxiliaire de puériculture de crèche / pouponnière...)

**Animation** : Coordinateur de petite enfance, ex directeur structures EAJE

**Nombre de participants** : 15 personnes maxi

**Durée** : 3 jours, soit 21 heures

### INTRA

Cette formation peut être organisée dans votre établissement avec un tarif groupe.

#### Lieu

 LA ROCHELLE (17) Du 12/03/2025 au 14/03/2025

#### Sessions programmées

#### Droits d'inscription

1200 €



## PROGRAMME *Catalogue 2025*

- ▶ Origine et objectifs de ce texte-cadre national
  - évolution des prises en charges directement liée à l'amélioration des connaissances des besoins développementaux des tout-petits
- ▶ Ce qui fait consensus à l'international
  - principe de "l'intérêt supérieur de l'enfant" et impact pour les professionnels
  - importance des 3 premières années de vie et de la coopération professionnels/parents
- ▶ Ce qui supporte la mise en pratique de ce texte-cadre
  - actualisation des pratiques professionnelles selon l'état de la recherche
  - répondre à la triangulation des besoins
  - liens avec le rapport de la commission des experts "1000 premiers jours"
  - mise en œuvre des "repères de qualité" du HCFEA
- ▶ La mise en action sur le terrain des 10 principes du cadre national : garanties des conditions d'éveil des tout-petits
  - inclusivité pour tous les enfants, personnalisation de l'accueil, prise en compte de la famille, principes de bienveillance/bienveillance (enfants et professionnels), concept de "vitalité découvreuse" base de la prime éducation, contact avec la nature, lutte contre les stéréotypes sexistes, environnement "sécurisé", temps de réflexion/formation des équipes...
- ▶ La nécessité de pouvoir auto-évaluer ses pratiques et de travailler en cohérence
  - outils d'auto-évaluation et de re-questionnement de l'actualisation de ses pratiques
  - cohérence et harmonisation du travail

